

Genre de document : Projet de modifications

Nº du document : 31-501

Objet: Projet de modifications sur les exigences applicables

à l'inscription

Date de publication: Le 25 septembre 2007

Entrée en vigueur : Le 25 septembre 2007

Modifications de la Règle locale 31-501 sur les exigences applicables à l'inscription

- 1. La Règle locale 31-501 sur les exigences applicables à l'inscription, modifiée par le projet de modification des exigences applicables à l'inscription daté du 15 mai 2007, est modifiée par les présentes.
- 2. La table des matières de la règle est modifiée comme suit :
 - a) par la suppression de « PARTIE 15 : RENOUVELLEMENT, SUSPENSION ET ANNULATION DE L'INSCRIPTION » et son remplacement par « PARTIE 15 : SUSPENSION ET ANNULATION DE L'INSCRIPTION »;
 - b) par la suppression de «15.1 Renouvellement de l'inscription des sociétés inscrites » et son remplacement par «15.1 Abrogé »;
 - c) par la suppression de « 15.2 Renouvellement de l'inscription des particuliers » et son remplacement par « 15.2 Abrogé »;
 - d) par la suppression de «15.3 Suspension à l'échéance de l'inscription ou du renouvellement de l'inscription» et son remplacement par «15.3 Suspension à l'échéance de l'inscription».
- 3. Le paragraphe 2.1(1) de la version anglaise est modifié par la suppression de « 33-109 *Registration Information Requirements »* et son remplacement par « 33-109 *Registration Information »*.
- 4. Le paragraphe 2.2(1) est modifié par la suppression de « ni renouveler ».
- 5. Le paragraphe 4.3(3) est modifié par la suppression de l'alinéa *a)* et son remplacement par ce qui suit :

- a) d'avoir été inscrit comme représentant de commerce, dirigeant (avec privilège de négociation), associé (avec privilège de négociation) ou responsable de la conformité pendant au moins deux ans:
- 6. Le paragraphe 4.4(1) de la version anglaise est modifié par la suppression de « council » et son remplacement par « counsel ».
- 7. L'article 9.5 de la version anglaise est modifié par l'ajout d'un point après 9.4.
- 8. Le paragraphe 9.6(4) de la version anglaise est modifié par la suppression de « sub branch » et son remplacement par « sub-branch ».
- 9. Le titre « PARTIE 15 : RENOUVELLEMENT, SUSPENSION ET ANNULATION DE L'INSCRIPTION » est supprimé et est remplacé par le titre suivant :

PARTIE 15: SUSPENSION ET ANNULATION DE L'INSCRIPTION

- 10. Le sous-titre « Renouvellement de l'inscription d'une société inscrite » qui précède l'article 15.1 est supprimé.
- 11. L'article 15.1 est abrogé.
- 12. Le titre « Renouvellement de l'inscription des particuliers » qui précède l'article 15.2 est supprimé.
- 13. L'article 15.2 est abrogé.
- 14. Le sous-titre « Suspension à l'échéance d'une inscription ou du renouvellement d'une inscription » qui précède l'article 15.3 est supprimé et est remplacé par le sous-titre suivant :
 - Suspension à l'échéance d'une inscription
- 15. Le paragraphe 15.3(1) est modifié par la suppression de « et tous les renouvellements de l'inscription ».
- 16. Le paragraphe 15.3(2) est modifié par la suppression de toutes les occurrences de « ou le renouvellement de l'inscription ».
- 17. Le paragraphe 16.1(5) de la version anglaise est modifié par la suppression de « canceling » et son remplacement par « cancelling ».
- 18. Les présentes modifications entrent en vigueur le 25 septembre 2007.